

25.05.2011 – 09:00 Uhr

Les propriétaires d'immeubles considèrent qu'en Suisse, le risque sismique est faible / Résultats d'un sondage GfK commandé par les Etablissements cantonaux d'assurance

Berne (ots) -

L'assurance contre les dommages dus aux séismes n'est pas obligatoire en Suisse. La création d'une assurance à l'échelle de la Suisse, couvrant le risque sismique dans tout le pays est un projet qui n'a pas abouti à ce jour, faute de volonté politique. Il ne pourra être remis en chantier que s'il correspond à une vraie attente des citoyens et des élus. C'est ce qui a incité les Etablissements cantonaux d'assurance à lancer début 2011 un sondage représentatif réalisé par l'institut GfK à Hergiswil. Principale conclusion de l'enquête: la grande majorité des personnes interrogées estime qu'en Suisse, le risque de tremblement de terre est faible.

A la question de l'utilité du fait d'assurer leur immeuble contre les séismes, 77% des personnes interrogées ont répondu qu'une telle assurance présentait peu d'intérêt, et 9% ont répondu qu'elle présentait un grand intérêt. En comparant les différents groupes qui composent l'échantillon, on constate que celui pour lequel la couverture du risque sismique présente le plus grand intérêt est celui des institutions et de l'industrie (13%), suivi des particuliers (9%), puis de l'artisanat et de l'agriculture (5%). Plus de 60% des personnes interrogées n'approuveraient «plutôt pas», ou «pas du tout» l'institution d'une assurance obligatoire contre les tremblements de terre.

L'enquête a également révélé qu'en majorité, les propriétaires immobiliers des cantons dotés d'un Etablissement cantonal d'assurance (ECA) supposaient qu'ils étaient automatiquement assurés contre les tremblements de terre. Par ailleurs, nombre d'entre eux pensent que leur bâtiment est construit selon les normes parasismiques. Bien que ces deux suppositions soient fausses, une partie significative de la population est persuadée qu'en Suisse, les dommages sismiques aux bâtiments seraient d'une façon ou d'une autre pris en charge.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la conférence des directeurs des ECA, soucieuse de l'intérêt de ses clients, a décidé le 24 mai 2011 de maintenir le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, dont les prestations devraient être examinées et développées en fonction de leur utilité pour la clientèle.

A l'heure actuelle, les ECA prennent en charge les dommages causés par un séisme, à hauteur de deux milliards de francs. Si un second événement catastrophique devait survenir la même année, le pool débloquerait deux milliards de francs supplémentaires. Ainsi, les ressources disponibles pour les cantons dotés d'un Etablissement cantonal d'assurance et qui seraient frappés par deux séismes se montent au total à quatre milliards de francs par année civile.

Contact:

Pour de plus amples informations:
Peter W. Schneider, directeur
UIR/AEAI/Pool
Tél.: +41/31/320'22'55
E-Mail: schneider@irv.ch